

Portrait des écoles de devoirs en Fédération Wallonie-Bruxelles

Version résumée



Dominique ROSSION
Anne SWALUË

Table des matières

- 1** *Introduction* 5
- 2** *État des lieux du secteur des écoles de devoirs* 6
- 3** *Réalisations des écoles de devoirs* 10
- 4** *Enjeux et besoins des écoles de devoirs* 13
- 5** *Focus thématique* 17
- 6** *Recommandations de l'Observatoire* 18

Préambule

En 2011-2012, l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse a réalisé un état des lieux des réalisations, des besoins et des enjeux du secteur des écoles de devoirs pour les années 2008-2011.

Cette analyse participative s'inscrit dans les missions de l'Observatoire définies dans le cadre du décret du 28 avril 2004 relatif à la reconnaissance et au soutien des écoles de devoirs.

Le rapport complet de l'état des lieux est disponible sur le site de l'OEJAJ : <http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=5395>. Nous vous en proposons ici une version résumée, accessible à la fois aux acteurs de terrain comme à toutes les personnes intéressées par la thématique.

État des lieux des réalisations, des besoins et des enjeux du secteur des écoles de devoirs

2008-2011

1 Introduction

Contrairement à ce que peut laisser croire leur appellation, les écoles de devoirs sont loin d'être des structures exclusivement centrées sur l'accompagnement scolaire et l'aide aux devoirs.

Historiquement, le décret relatif à la reconnaissance et au soutien des écoles de devoirs de 2004 a vu le jour pour soutenir financièrement les écoles de devoirs qui ne bénéficiaient, jusqu'alors, d'aucune forme de reconnaissance ou de subsides communautaires structurels. Pour la rédaction de ce texte, le législateur s'était largement inspiré des pratiques des écoles de devoirs existantes et des missions qu'elles remplissaient*, tout en veillant à développer la qualité de l'accueil.

Ces quatre missions touchent :

- au développement intellectuel de l'enfant ;

- au développement et à l'émancipation sociale de l'enfant ;
- au soutien à la créativité de l'enfant, à l'accès et à l'initiation aux cultures ;
- à l'apprentissage de la citoyenneté et à la participation.

Huit ans après, les fondements du décret semblent toujours bien adaptés au secteur. Cependant, cette ligne de force révélée par l'évaluation ne doit pas occulter une série de lignes de tension et de marges de progression qui ont été pointées par l'Observatoire dans son analyse des réalisations, des besoins et des enjeux des écoles de devoirs.

Ces points d'attention font l'objet de recommandations en fin de cette publication.

En guise de cadrage, nous proposons tout d'abord quelques chiffres-clés à titre de photographie factuelle du secteur.

* En préparation du texte, l'Observatoire avait notamment été chargé de réaliser un premier état des lieux en 2002. Celui-ci est téléchargeable à l'adresse suivante : <http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=5279>

2 État des lieux du secteur des écoles de devoirs

Nombre d'écoles de devoirs

Durant l'année scolaire 2010-2011, on comptait **373 EDD reconnues** par l'ONE, parmi lesquelles **279** étaient également **subventionnées** par l'ONE.

C'est à Bruxelles, dans le Hainaut et en province de Liège que l'on trouve la grande majorité des écoles de devoirs, dont un tiers rien qu'à Bruxelles. Les EDD se situent principalement dans les centres urbains. À cet égard, il ressort clairement de l'analyse des rapports d'activité que le développement des EDD en zones rurales est compliqué par plusieurs facteurs, notamment en ce qui concerne le transport des enfants.

Définition

Les écoles de devoirs reconnues par la Fédération Wallonie-Bruxelles sont des structures d'accueil des enfants et des jeunes de 6 à 18 ans en dehors des heures scolaires. Indépendantes des écoles, elles ont un fort ancrage local (commune, quartier ou hameau).

Province	2008-2009		2009-2010		2010-2011	
	Nombre d'EDD reconnues	Nombre d'EDD subsidiées	Nombre d'EDD reconnues	Nombre d'EDD subsidiées	Nombre d'EDD reconnues	Nombre d'EDD subsidiées
Bruxelles	116	96	120	92	124	101
Brabant-Wallon	30	24	30	24	29	23
Liège	83	60	82	61	85	58
Hainaut	99	68	97	71	93	69
Namur	26	20	25	19	28	16
Luxembourg	13	3	13	6	14	8
Total	367	271	367	273	373	279

Source : Données fournies par le service EDD de l'ONE

Types de pouvoirs organisateurs

Les écoles de devoirs dépendent de pouvoirs organisateurs (PO) majoritairement privés, de type associatifs. Près d'un cinquième des PO (45 PO sur 261 recensés par l'ONE pour 2009-2010) relèvent cependant de pouvoirs publics. Il peut s'agir d'une EDD organisée soit par une administration communale, le plus souvent au travers de son service Jeunesse, soit par un CPAS, voire encore par des ASBL paracommunales.

Les PO privés organisant des écoles de devoirs peuvent être des associations ayant pour objet spécifique la gestion d'une école de devoirs, mais il s'agit aussi fréquemment d'associations déjà actives dans d'autres secteurs qui développent par la suite une école de devoirs : associations de quartier, maisons de jeunes, organismes d'alphabétisation, organisations communautaires, asbl d'accueil temps libre... Ces différentes activités peuvent donner lieu à des subventionnements complémentaires à la subvention de l'ONE.

En ce qui concerne la taille des PO, 80 % d'entre eux ne disposent que d'une seule école de devoirs. 13 % regroupent 2 EDD, 7 % regroupant 3 EDD ou plus, le maximum étant de 19 EDD pour un seul et même PO.

Budget global consacré par la FWB au secteur des EDD

En combinant les subventions de l'ONE aux PO pour l'année scolaire 2010-2011 avec les subventions aux coordinations régionales des écoles de devoirs et à la Fédération francophones des écoles de devoirs en 2010 (année civile), le montant global du budget directement alloué au secteur par la Fédération Wallonie-Bruxelles se monte à **1.577.821 euros**.

Budget alloué aux EDD subsidiées par l'ONE

Le budget alloué aux écoles de devoirs a évolué constamment depuis 2004 : une augmentation de + 39 % a ainsi été accordée entre l'entrée en vigueur du décret et l'exercice 2010-2011.

Tableau 2 - Budget global attribué aux EDD par année scolaire

Année	Budget global Enfance	Augmentation d'une année à l'autre
2002 et 2003	838.000 €	
2004-2005	838.000 €	Décret
2005-2006	854.760 €	+ 2,00 %
2006-2007	878.216 €	+ 2,74 %
2007-2008	943.029 €	+ 7,38 %
2008-2009	1.020.803 €	+ 8,25 %
2009-2010	1.039.000 €	+ 1,78 %
2010-2011	1.165.693 € (*)	+ 12,2 %
	(*) 50.000 euros d'aides à l'équipement ont par ailleurs été consacrés aux EDD.	
Source : Données fournies par le service EDD de l'ONE		

Montants des subsides aux EDD

Subside minimal	2.048
Subside maximal	38.931
Subside moyen	4.178
Subside médian	3.947

Source : Données fournies par le service EDD de l'ONE

Les différences très importantes entre le subside minimal et maximal s'expliquent, notamment, par la différence de nombre d'EDD par PO (qui perçoivent la subvention).

Nombre d'enfants accueillis

En 2010-2011, les écoles de devoirs subventionnées par l'ONE déclaraient **15 938** enfants accueillis*.

C'est à Liège et à Bruxelles que le nombre médian** d'enfants inscrits dans les écoles de devoirs subsidiées était le plus élevé en 2010-2011.

Entre 2008-2009 et 2010-2011, l'écart entre les médianes provinciales s'est réduit, avec un intervalle passant de 27 à 53 enfants en 2008-2009 à un intervalle de 34 à 50,5 en 2010-2011. Ce qui

* Nous ne disposons pas pour cet état des lieux du nombre d'enfants accueillis dans les EDD reconnues.

** La médiane est le nombre qui divise en deux l'ensemble des résultats : une moitié des PO accueille un nombre d'enfants entre le nombre minimal et le nombre médian, tandis que l'autre moitié accueille au moins le nombre médian (et au plus le nombre maximal). Cette option d'analyse a été choisie pour annihiler l'effet des valeurs extrêmes qui impactaient fortement le résultat de la moyenne.

indique que l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles connaît une hausse du nombre d'enfants accueillis dans les écoles de devoirs.

Quelques 2 000 enfants étaient sur liste d'attente en 2010-2011 dans les EDD subventionnées. Cette situation de saturation touche 2 EDD sur 3.

	Médiane
Bruxelles	48
Brabant Wallon	41
Hainaut	34
Liège	50,5
Luxembourg	34,5
Namur	44

Source : Tableaux administratifs de l'ONE 2010-2011

Profil des enfants accueillis

En 2002*** :

- plus de la moitié des enfants accueillis dans les EDD étaient originaires d'un pays hors Union Européenne et 1/3 sont belges.
- plus de 3/4 des EDD signalaient accueillir des enfants originaires d'un pays hors Union européenne.

*** D. DELVAUX et M. VANDEKEERE, Les écoles de devoirs en Communauté française : Enquête – mai 2002, Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse, octobre 2002, 88p., disponible en ligne <http://www.ocejaj.cfwb.be/index.php?id=5279>.

- près de la moitié des EDD signalent la fréquentation de primo-arrivants qui représentent 5 % des enfants accueillis.
- près de 90 % des EDD disaient accueillir des enfants dont le milieu d'origine est très défavorisé : ces enfants représentent 60 % des enfants accueillis.

Les caractéristiques reprises ci-dessus se confirment dans l'état des lieux 2008-2011 et les EDD veillent à intégrer ces dimensions dans leur plan d'action.

Signalons que celles-ci sont nombreuses à nous interpeller quant à l'augmentation du nombre d'enfants primo-arrivants.

Âge des enfants accueillis

Les données concernant l'âge des enfants accueillis sont intéressantes à considérer en regard des limites fixées par le décret en matière de reconnaissance et de subvention des EDD. Les critères de reconnaissance et de subventionnement sont calculés sur base de l'accueil des enfants **de 6 à 15 ans***.

Tableau 5 - Tableau récapitulatif des tranches d'âges couvertes par les EDD

	Nombre d'EDD	%
EDD accueillant des enfants de moins de 6 ans	28	12 %
EDD accueillant des enfants de plus de 15 ans	53	22 %
EDD accueillant des enfants entre 6 et 15 ans	170	70 %

Source : Analyse des rapports d'activité 2010-2011

* Rappelons en parallèle que l'exposé des motifs du décret définit plus largement les écoles de devoirs comme des structures accueillant des enfants de 6 à 18 ans.

En 2010-2011, 70 % des EDD de notre échantillon accueillent des enfants qui se situent dans les limites d'âge - inférieure et supérieure - fixées par le décret, soit des enfants de minimum 6 ans et de maximum 15 ans.

Encadrement

En 2009-2010, sur les 271 EDD subventionnées, **2 588** animateurs/-trices étaient recensés au total dans les tableaux administratifs de l'ONE.

Formation initiale et continue des animateurs/trices

Concernant la formation initiale, en 2009-2010, deux animateurs/-trices sur trois étaient qualifiés-e-s.

Concernant la formation continue, parmi les EDD subventionnées, **80 %** des équipes ont formé au moins un-e de leur membre (animateurs/-trices ou coordinateur/-trice) au cours de l'année 2010-2011. Notons que, selon les EDD, peuvent être assimilés à des formations continues tant des modules de formation en tant que tels que des colloques ou de la supervision. Les sujets les plus fréquemment travaillés sont la gestion mentale, la gestion des conflits, la communication non-violente... Viennent ensuite les formations pédagogiques et liées aux matières scolaires, les formations aux techniques d'animation ainsi que les formations aux premiers secours et à la sécurité, ou encore des formations directement ciblées sur l'accompagnement d'un public spécifique.

De manière générale, les freins à la formation sont le turn-over des équipes, les difficultés de déplacement et le manque de temps.

3 Réalisations des écoles de devoirs

Types d'activités organisées dans les écoles de devoirs

Chaque année, les écoles de devoirs subventionnées établissent un plan d'action devant rencontrer l'ensemble des missions fixées par le décret :

- *le développement intellectuel de l'enfant ;*
- *le développement et à l'émancipation sociale de l'enfant ;*
- *le soutien à la créativité de l'enfant, à l'accès et à l'initiation aux cultures ;*
- *l'apprentissage de la citoyenneté et de la participation.*

En moyenne, un plan d'action recense entre 7 et 8 types d'activités*.

L'analyse des plans d'action permet d'affirmer que **l'accompagnement scolaire** demeure une priorité pour les EDD. Ce type d'action prend de multiples formes (tant dans les intitulés donnés à l'activité que dans le type d'approche avec les enfants) : « aide aux devoirs », « soutien scolaire », « remédiation », « soutien parascolaire », « accompagnement scolaire », « soutien éducatif », « autonomie des devoirs », etc. Si l'on additionne ces différentes catégories, il s'agit du type d'activité le plus recensé dans les plans d'action pour les trois années étudiées (2008-2011).

Ligne de force

Le dynamisme du secteur des écoles de devoirs, l'originalité et la créativité dont elles font preuve dans leurs activités, l'importance du jeu, l'innovation sont autant d'éléments constitutifs de l'identité du secteur. Les quatre missions du décret se concrétisent au travers d'activités qui les mettent en œuvre de manière transversale. Ces éléments démontrent une bonne adéquation entre la philosophie du texte décretaal et la réalité du terrain.

* Par « type d'activité », nous entendons **des catégories d'actions** telles que : activités culturelles, accompagnement scolaire, activités citoyennes, activités sportives...

Mais l'accompagnement scolaire ne constitue qu'une part des activités organisées par les écoles de devoirs. Les plans d'action font également la part belle aux **activités artistiques**.

Ce sont les activités créatives qui arrivent en première position, suivies des activités culturelles.

Ces dernières doivent être comprises tant comme l'initiation aux arts et à la culture que comme l'ouverture à la multiculturalité.

Les **activités citoyennes** (notamment intergénérationnelles, mais aussi caritatives ou sociales) sont elles aussi largement investies, parallèlement à des actions d'accompagnement social et de soutien à la parentalité.

Il faut mettre en évidence l'importance de **l'approcher ludique** dans les écoles de devoirs. Le jeu traverse souvent l'ensemble des activités des EDD (accompagnement scolaire compris) et constitue une caractéristique-clé de l'identité du secteur.

Par l'ensemble des activités de leur plan d'action, l'ensemble des EDD investissent les quatre missions (à de rares exceptions près) et ce, **de manière transversale**. Ainsi une activité prévue dans le plan d'action 2009-2010 ciblait en moyenne près de 3 missions. Ce chiffre montre que les EDD ne se limitent pas à planifier des animations ciblées sur l'une ou l'autre missions mais qu'au contraire, elles mettent sur pied des activités qui visent à réaliser l'ensemble des missions de manière transversale.

Réciproquement, chaque mission est investie par des activités très diverses. Par exemple, contrairement aux idées reçues, le développement intellectuel de l'enfant (1ère mission décrétable) n'est pas abordé qu'au travers de l'aide aux devoirs, mais aussi via des activités artistiques, ludiques ou citoyennes. Tout comme le développement et l'émancipation sociale de l'enfant (2ème mission) ne se résume pas à une activité ponctuelle à caractère caritatif mais est travaillé dans un grand nombre d'activités, au travers notamment de l'apprentissage de la vie en collectivité.

Qualité de l'accueil

Pour obtenir une reconnaissance, les EDD doivent respecter le Code de qualité de l'accueil de l'enfant*, quel que soit l'âge des enfants ou des jeunes accueillis conformément au décret.

Dans leurs rapports d'activité, les EDD sont amenées à s'auto-évaluer en estimant leur situation sur base d'une échelle de satisfaction reprenant les objectifs du code de qualité suivants.

C'est une constante sur les trois années analysées, le taux de satisfaction des EDD quant au respect du Code de qualité de l'accueil est globalement très élevé.

* http://www.one.be/fileadmin/user_upload/one_des/one_Jur/D_une_loi_a_l_autre/II_Accueil/F_Qualites/Arrete_17_decembre_2003_-_Code_de_qualite_de_l_accueil.pdf.

Aux deux extrêmes :

- c'est la **formation des équipes** qui remporte le moins de suffrage avec 66,8 % de satisfaction ;
- ce sont les items « Permettre à l'enfant de s'exprimer personnellement et spontanément » et « Tenir compte des caractéristiques sociales, culturelles, économiques environnementales du milieu de vie de l'enfant accueilli » qui remportent le plus de suffrages avec 93,7 % de satisfaction. L'item « Tenir compte des possibilités de participation financières des parents » comptabilise pour sa part le plus haut taux de « tout-à-fait satisfaisant ».

Ligne de force

Le Code de qualité de l'accueil a fait l'objet d'une évaluation très satisfaisante par l'ensemble des EDD. Ce résultat souligne l'importance accordée à la qualité des relations interpersonnelles et le souci du bien-être de l'enfant au sein des EDD.

4 Enjeux et besoins des écoles de devoirs

Ligne de tension

Le manque de moyens matériels et humains constitue un frein réel au fonctionnement des écoles de devoirs. En palliatif, les EDD multiplient les sources de financement. Ces montages complexes ont pour corollaire une addition de contraintes administratives, une incertitude quasi-permanente quant à leur budget et des tensions éventuelles avec les missions du décret de 2004, notamment sur la question de la primauté du soutien scolaire.

Financement du secteur

Le sous-financement du secteur est incontestablement l'élément le plus dénoncé, tant par les coordinations régionales et par la Fédération des EDD, que par les écoles de devoirs elles-mêmes. En effet, avec un subside médian de moins de 4 000 euros de la part de l'ONE, la situation financière des écoles de devoirs est loin d'être confortable, tant en termes de ressources matérielles que de ressources humaines, et ce même si bon nombre fonctionnent avec des volontaires.

La subvention de l'ONE est principalement utilisée pour l'achat de matériel et pour l'organisation d'activités spéciales.

Multiplication des sources de subventionnement

En plus de la subvention de l'ONE, de nombreuses EDD cherchent dès lors à obtenir des fonds auprès d'autres organismes subsidiaires.

Une recherche exploratoire* réalisée par l'Observatoire a permis de réunir des informations sur le cumul des subventionnements par les pouvoirs organisateurs d'écoles de devoirs.

Ainsi, un tiers des PO associatifs organisant une EDD bénéficie par ailleurs d'au moins un autre statut octroyé par la Fédération Wallonie-Bruxelles : centre de vacances, maison de jeunes, organisation de jeunesse, centre culturel, AMO (aide en milieu ouvert), centre d'expression et de créativité, association d'éducation perma-

* Le manque d'informations budgétaires centralisées nous a contraints à procéder par simple comparaison « manuelle » des bénéficiaires des différents subventionnements.

nente. La proportion est encore plus grande à Bruxelles puisqu'un PO associatif sur deux est concerné. Ces dispositifs offrent des subventionnements complémentaires aux subsides de l'ONE pour les EDD mais les subventions perçues sont souvent ventilées en fonction des activités de chaque entité.

La reconnaissance comme centre de vacances se combine facilement avec le statut d'écoles de devoirs car les agendas sont complémentaires et parce que l'ONE supervise les deux statuts. Parmi les EDD reconnues par l'ONE, un PO sur six dispose cumulativement du statut de centre de vacances.

Les écoles de devoirs cherchent également des subsides auprès d'autres niveaux de pouvoir que la Fédération : subsides communaux, régionaux, fédéraux, européens... mais aussi des appels à projets ponctuels ou récurrents (Fonds ING, Fondation Roi Baudouin). Parmi les EDD reconnues par l'ONE, un PO associatif sur cinq a recours au subventionnement du Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés (FIPI) et un sur sept au subside du Fonds des Equipements et des Services Collectifs (FESC). Ces subventionnements complémentaires constituent donc une source financière importante pour les EDD, avec pour corollaire la vulnérabilité de celles-ci vis-à-vis de leur reconduction.

Cette situation est d'autant plus problématique que les cycles temporels de ces subsides sont courts.

De nombreux PO associatifs bénéficient également de subsides dans le cadre des Plans de cohésion sociale des Régions. À Bruxelles, deux

PO sur trois en bénéficient. L'accent y est particulièrement mis sur le soutien scolaire, ce qui peut créer des tensions quant aux autres missions des écoles de devoirs.

Ce système de subventionnement multiple entraîne également des lourdeurs administratives difficilement compatibles avec les ressources des associations les plus modestes, chaque dispositif imposant un mode d'introduction spécifique et un calendrier propre.

Accessibilité et saturation

Le nombre d'EDD ne pouvant accueillir tous les enfants qui le souhaiteraient est en constante augmentation : 50 % en 2008-2009, 60 % en 2009-2010 et 63 % en 2010-2011. Comme nous l'indiquons plus haut, plus de 2 000 enfants se trouveraient actuellement en attente d'une place en EDD (subventionnée).

Tableau 6 - Proportion d'EDD affichant une liste d'attente

	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Bruxelles		88,1 %	93,1 %
BW		50,0 %	50,0 %
Hainaut		34,4 %	30,0 %
Liège		57,5 %	63,6 %
Luxembourg		20,0 %	33,3 %
Namur		25,0 %	42,9 %
Total	50,7 %	59,5 %	62,8 %

Source : Analyse des rapports d'activité des EDD 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011

Des différences importantes existent entre régions. Bruxelles est assurément la zone la plus touchée mais la progression des listes d'attente touche toutes les provinces. De plus en plus d'EDD, dans l'ensemble des provinces, doivent en effet établir des listes d'attente et celles-ci sont de plus en plus longues.

Ligne de tension

L'importante demande à l'égard des écoles de devoirs et l'actuelle saturation de l'offre constitue une ligne de tension importante en termes d'accessibilité.

Ces listes d'attente de plus en plus nombreuses sont clairement mises en lien avec l'augmentation de la demande de remédiation scolaire, bien qu'il ne s'agisse pourtant pas d'une mission décalées des écoles de devoirs.

Identité des écoles de devoirs

Ligne de tension

Les écoles de devoirs expriment un sentiment de mécompréhension de leurs missions de la part de leurs différents partenaires : parents, écoles, autres secteurs, pouvoirs subsidiaires, etc.

Et pour cause, leur appellation est trompeuse... Les EDD ne sont pourtant ni des écoles ni des structures uniquement centrées sur l'aide aux devoirs. Bien au contraire, puisqu'elles poursuivent quatre missions et que leurs fonctionnements se distinguent des méthodes scolaires.

Cette mécompréhension de leur identité oblige les écoles de devoirs à un constant travail d'information, de clarification de leurs missions et de promotion de leur approche auprès des acteurs extérieurs et des parents (souvent très demandeurs). La pression scolaire et l'importante charge que constituent les devoirs accentuent cette tension quant aux rôles des EDD.

Pression scolaire

Bon nombre d'EDD, relayées par leur coordination régionale, dénoncent l'externalisation de la remédiation hors des murs de l'école, créant une forte attente vis-à-vis des EDD.

Parallèlement, l'importante charge que constituent les devoirs donnés aux enfants (bien au-delà des limites décrétales existant en la matière*), de même que le stress qu'ils peuvent occasionner, font des devoirs scolaires un enjeu essentiel pour les EDD, en lien direct avec leur identité. Certains animateurs choisissent parfois délibérément d'autoriser un enfant à ne pas terminer son devoir lorsque celui-ci a besoin de se détendre ou de se défouler. Mais ne pas se plier aux contraintes scolaires semble difficile à faire accepter aux parents et aux enseignants, ces derniers pouvant sanctionner un devoir non fini.

De manière générale, la pression scolaire et les attentes vis-à-vis de la réussite des enfants constituent une source de tensions quant aux rôles des EDD.

Formation

Comme nous l'indiquions ci-dessus, 20 % des EDD subsidiées par l'ONE ne répertoriaient aucune formation suivie en 2010-2011.

La question se pose avec plus d'acuité encore lorsqu'il s'agit des animateurs volontaires qui sont particulièrement éloignés de la formation continue.

Plus largement, la place de ces volontaires dans les équipes pédagogiques nous apparaît problématique. Les animateurs volontaires participent d'ailleurs rarement aux réunions d'équipe. Or, ils constituent un pilier essentiel du travail en EDD.

Des marges de progression existent également sur différentes thématiques, investies de manière fort différente par les EDD : la participation des enfants reste mal comprise par une partie des écoles de devoirs. Les questions du temps libre, de l'égalité des genres et des modes de sanction pourraient être davantage réfléchies en écoles de devoirs. De même, il serait important d'initier une réflexion avec les EDD autour de la notion d'accessibilité à tous (et surtout à ceux qui en ont le plus besoin). Dans le cadre du rapport 2008-2011, un focus thématique a été réalisé sur les deux premiers sujets : la participation des enfants et le temps libre.

Ligne de tension

De manière générale, la formation est l'un des points faibles de la mise en œuvre du décret que ce soit pour les animateurs salariés ou volontaires.

* Décret de la Communauté française du 29 mars 2001 visant à réguler les travaux à domicile dans l'enseignement fondamental, publié au Moniteur belge le 15 mai 2001. À ce propos, l'Observatoire a commandité une synthèse de la question de la place des travaux à domicile dans la vie des enfants. Celle-ci est téléchargeable à l'adresse : <http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=travauxdomicile>

5 Focus thématique

Dans le cadre du rapport d'évaluation 2008-2011, deux thématiques ont été sélectionnées pour être davantage approfondies.

Dans une perspective d'évaluation des politiques publiques, l'Observatoire a formulé une série de recommandations à destination des décideurs politiques et des acteurs du secteur.

La participation des enfants

La participation des enfants, c'est-à-dire le droit des enfants à prendre part à la vie sociale au sens de l'article 12 de la Convention internationale des droits de l'enfant, est incluse dans la quatrième mission décréte des écoles de devoirs. Cette notion semble cependant encore mal comprise par un certain nombre d'EDD. Par ailleurs, parmi les EDD investissant cette mission, on observe de grandes variations dans le niveau de sensibilisation à l'importance de la participation.

La majorité des écoles de devoirs accorde une grande attention à l'écoute de l'enfant, que ce soit lors de moments formels ou lorsque l'enfant s'exprime spontanément. La participation des enfants passe également par son implication dans la programmation des activités. Ainsi, beaucoup d'EDD encouragent les initiatives des enfants, les sollicitent pour l'élaboration du calendrier des activités, co-construisent avec eux des projets ou leur proposent d'évaluer les activités. Enfin, dans beaucoup d'EDD, la participation des enfants se traduit aussi par l'implication des enfants dans le fonctionnement quotidien de l'école de devoirs, de l'attribution de petites tâches à réaliser jusqu'à l'application des théories de la pédagogie institutionnelle.

Le temps libre

En vertu du Code de qualité, les écoles de devoirs doivent préserver la notion de temps libre, c'est-à-dire des moments où l'enfant peut faire ce qu'il veut, y compris rien. Dans la grande majorité des EDD, le temps libre prend la forme de courtes pauses (10 à 30 minutes), avant ou après les devoirs, pendant lesquelles l'enfant peut s'occuper à sa guise, avec du matériel mis à leur disposition et sous la surveillance des animateurs qui conservent un rôle pédagogique.

Il faut cependant noter que toutes les EDD ne sont pas sensibilisées à cette question : d'aucunes n'accordent pas de temps libre aux enfants qu'elles accueillent, ou n'y consacrent que des périodes extrêmement courtes, voire comprennent mal la notion ou son intérêt.

6 Recommandations de l'Observatoire

Recommandations liées au financement des écoles de devoirs

Les difficultés financières rencontrées par le secteur des écoles de devoirs constituent le plus grand frein à leur fonctionnement optimal. Nous plaillons activement pour un soutien financier plus important de ce secteur, au vu de l'importance des missions qu'il remplit auprès de plus de 16 000 enfants, pour la plupart en grandes difficultés scolaires et/ou sociales.

Dans ce sens, nous recommandons :

- de prendre en considération les besoins financiers des EDD dans le nouveau contrat de gestion (2013-2017) de l'ONE, c'est-à-dire **a minima** de maintenir le même engagement financier que le contrat de gestion précédent (2008-2012) qui prévoyait une augmentation de 22 % du budget* ;

* Selon la dernière version du projet de contrat de gestion 2013-2017, seule une augmentation linéaire de 3 % par an est actuellement prévue, soit une augmentation de 15 % sur 5 ans.

- d'inciter la Région wallonne à soutenir les EDD, soit au travers des Plans de cohésion sociale comme c'est le cas à Bruxelles, soit par un accord de co-financement comme l'envisageait le contrat de gestion 2008-2012 de l'ONE ;
- de sensibiliser la Région bruxelloise et les autorités en charge des Plans de cohésion sociale au décret de 2004 relatif aux écoles de devoirs, afin d'éviter les tensions entre le soutien scolaire et les autres missions des EDD ;
- d'augmenter le budget des coordinations régionales qui réunissent un grand nombre de membres, en proportion.

Recommandations liées à l'accessibilité des EDD

Deux écoles de devoirs sur trois ne peuvent actuellement plus répondre à la forte demande à laquelle elles sont confrontées.

Cette saturation du secteur laisse un grand nombre de familles dépourvues. Elle impacte également le travail des écoles de devoirs qui sont soumises à de fortes pressions des parents.

Elles ne peuvent plus accueillir de nouveaux enfants sans réguler davantage les présences.

Nous recommandons à cet égard :

- conscientiser les écoles de devoirs à la question de l'accessibilité à tous de leur association et notamment à l'importance de l'intégration de nouveaux enfants ;
- susciter un travail de réflexion avec le secteur de l'enseignement quant aux devoirs scolaires et à l'externalisation de la remédiation ;
- soutenir le service EDD de l'ONE et les coordinations régionales dans leurs missions d'accompagnement à la création d'EDD, pour favoriser la création de structures de qualité s'inscrivant dans l'esprit du décret ;
- promouvoir et faire mieux connaître le secteur des écoles de devoirs aux pouvoirs communaux, notamment via les coordinateurs de l'Accueil Temps Libre (ATL), dans une optique de soutien à la création d'EDD.

Recommandations liées à la formation continue des équipes pédagogiques

La formation continue est un des points noirs de notre évaluation. On observe par ailleurs des variations très importantes du rapport à la formation entre les EDD et, au sein des équipes, entre les salariés et les volontaires.

Au-delà de cette observation générale, l'analyse approfondie des rapports d'activité a également mis en évidence des thématiques sur lesquelles les écoles de devoirs devraient davantage réfléchir : la participation des enfants, le temps libre,

l'égalité de genre, les modes de sanction, l'accessibilité à tous ... Sur ces aspects aussi, les EDD se situent dans des positions fort différentes en termes de conscientisation.

Concernant la formation des équipes, nous recommandons :

- d'encourager l'échange de bonnes pratiques entre écoles de devoirs, au travers des coordinations régionales et de la Fédération, sur la participation des enfants et sur les modes de sanction, thématiques par rapport auxquelles les EDD se situent à des niveaux d'appréhension très différents ;
- organiser des formations spécifiques sur la participation des enfants et sur l'égalité de genre qui permettent de faire comprendre le concept et de l'appliquer concrètement dans le travail de terrain ;
- d'inciter à la formation des volontaires en écoles de devoirs, par exemple par une sensibilisation des coordinateurs des EDD ;
- de conscientiser, de débattre et d'interpeller les écoles de devoirs sur l'importance du temps libre, sur l'attention à porter à l'égalité de genre, sur la place des volontaires dans leur équipe et sur les modes de sanction à établir dans l'EDD.

La promotion du rapport d'activité comme véritable outil d'autoévaluation (et non de contrôle) pourrait participer à cette conscientisation. La création d'outils et la mise à disposition d'outils existant relatifs à ces sujets doivent également être encouragées.

Recommandations liées aux partenariats

Le secteur des écoles de devoirs souffre d'une méconnaissance de la part de leurs partenaires potentiels. Pour être aidées et soutenues, les écoles de devoirs ont tout intérêt à être mieux connues et à informer le grand public de leur approche.

Nous recommandons pour cela :

- de poursuivre le travail de visibilité du secteur mené par l'ONE, les coordinations et la Fédération, ainsi que la diffusion des principes du décret, auprès du grand public mais aussi auprès de l'ensemble du secteur de l'ATL ;
- de favoriser les relations entre les EDD et les écoles par le biais de tiers facilitateurs, par exemple l'échevinat de la jeunesse, la coordination ATL, les coordinations régionales d'EDD... L'intégration des EDD dans les conseils de participation des écoles est dans ce sens une mesure à promouvoir activement ;
- d'encourager les EDD à informer autant que possible leurs interlocuteurs (parents, enseignants, directions, partenaires divers) avec lesquels ils sont en contact direct sur leurs missions et leurs modes de travail.

Rédaction : Dominique Rossion, Anne Swaluë

Mise en page : David Deschryver

Illustrations : « Molki » (forme de jeu de quilles finnois)

Nous tenons à remercier les membres de la Commission d'avis ainsi que tous/-tes les coordinateurs/-trices et animateurs/-trices des écoles de devoirs qui ont contribué à la réalisation de cet état des lieux.

Nous remercions également les membres de l'équipe de l'Observatoire pour leur aide et leur soutien.

Fédération Wallonie-Bruxelles / Le Ministère

Secrétariat général

Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse

Rue du Commerce, 68A

1040 Bruxelles

BELGIQUE

Téléphone : +32 (0) 2 413 37 65

Télécopie : +32 (0) 2 413 34 78

Courriel : observatoire.enfance-jeunesse@cfwb.be

Téléphone vert : 0800 20 000

Décembre 2012

